



Coefficient sur fiche de salaire

Par **appot**, le **09/01/2009** à **09:57**

Bonjour, nous sommes une équipe et nous dépendons de la convention SNAEC SO, nous nous sommes aperçus, après avoir rempli nos grilles de cotations avec nos DP, que notre coefficient était inférieur à celui que nous devrions avoir par rapport au travail que nous effectuons quotidiennement. Sommes-nous en droit de réclamer une augmentation de ce coefficient et notre employeur est-il obligé de nous le réactualiser sans que cela nous porte préjudice?